



21

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 12 OCTOBRE 2022

\*\_\*\_\*

- I- La Ministre de l'Economie et des Finances a présenté un exposé sur les mesures préparatoires de l'élaboration du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2023.
  - II- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :
    - ✚ **Projets de loi organique :**
      1. **Projet de loi organique n° 13.22** modifiant et complétant la loi organique n° 100-13 relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.
      2. **Projet de loi organique n° 14.22** modifiant et complétant la loi organique n° 106-13 portant statut des magistrats.
      3. **Projet de loi organique n° 48.22** modifiant et complétant la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution.
    - ✚ **Projets de décrets :**
      1. **Projet de décret n° 2.22.816** modifiant et complétant le dahir n° 1.57.015 du 13 jomada II 1376 (15 janvier 1957) fixant le traitement des personnels militaires à solde mensuelle des Forces Armées Royales.
      2. **Projet de décret n° 2.22.687** pris pour l'application de la loi n° 43.20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques.
    - ✚ **Accords internationaux :**
      1. **Accord** relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la république du Cabo Verde, fait à Dakhla le 31 août 2022.
        - **Projet de loi n° 49.22** portant approbation de cet Accord.
      2. **Convention-cadre** de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, faite à Riyad le 9 mai 2022.
      3. **Convention** de la commission africaine de l'énergie, adoptée à Lusaka (Zambie) le 11 juillet 2001.
        - **Projet de loi n° 17.22** portant approbation de cette Convention.
      4. **Convention** arabe réglementant le transport et le transit de passagers par route entre les Etats arabes, adoptée au Caire le 6 septembre 2006.
        - **Projet de loi n° 45.22** portant approbation de cette Convention.
      5. **Accord** de siège entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Agence universitaire de la francophonie, relatif à l'implantation de l'Académie internationale de la francophonie scientifique au Maroc, fait à Rabat le 28 mai 2022.
        - **Projet de loi n° 36.22** portant approbation de cet Accord.
- Présentés au Conseil préalablement à leur soumission au prochain Conseil des Ministres.